Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20261023-2026_07_05-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

D N°5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-trois octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gérard MITCHOVITCH, maire

Etaient présents : tous les conseillers en exercice

Etaient excusés : André GOURHANNIC et Lisa SIMIER qui ont donné respectivement procuration à Éric GUÉZÉNOC et Marie-Anne JACOPIN

Madame Christine FALHUN a été élue secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
16.10.2026	26.10.2026	19	17	19

MODIFICATION SUR LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – MANDAT 2026-2028

Monsieur Gérard LOAËC, adjoint au Maire, propose une modification sur le règlement intérieur du CMJ, datant de 2020-2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner le règlement intérieur du CMJ pour le mandat 2026-2028.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider la décision modificative N°1 du budget principal de la commune de Kerlouan.

Monsieur Le Maire met aux votes = pas d'observation, adopté à l'unanimité.

Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Le Maire
Gérard MITCHOVITCH

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 029-212900914-20261023-2026_07_05-DE

